conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: 2.0 12.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® 2012 HARDENER

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: TX9J-H06T-300A-SG7T

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Adhésifs

mélange

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global Product EHS AdMat@huntsman.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: 2.0 12.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021

Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: 2.0 12.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

### **Composants dangereux**

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
2,2'-[Ethane-1,2- diylbis(oxy)]bis(ethanethiol)	14970-87-7 239-044-2 01-2120768482-47	Acute Tox. 3; H301 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 50,005 mg/kg	>= 2,5 - < 10
N'-(3-aminopropyl)-N,N- diméthylpropane-1,3-diamine	10563-29-8 234-148-4 01-2119970376-29	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317	>= 1 - < 3
2,4,6- tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2 202-013-9 603-069-00-0 01-2119560597-27	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
N,N,4-triméthylpipérazine-1- éthylamine	104-19-8 203-183-7 01-2120785093-51	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 12.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021

Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque

individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation

: En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Eau pulvérisée

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: 2.0 12.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021

Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

appropriés Mousse résistant à l'alcool

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 12.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

 Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans

des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Température de stockage

recommandée

: Stable dans des conditions normales.

: 2 - 40 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: 2.0 12.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	50 ppm 241 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limite	s réglementaires cor	ntraignantes	
		VLCT (VLE)	150 ppm 723 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/E U
Information supplémentaire	Indicatif			
		TWA	50 ppm 241 mg/m3	2019/1831/E U
Information supplémentaire	Indicatif			

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
N'-(3-aminopropyl)- N,N-diméthylpropane- 1,3-diamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,7 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	7,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,7 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	7,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,67 mg/kg
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,65 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,65 mg/m3
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,2 mg/kg
N,N,4- triméthylpipérazine-1- éthylamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,59 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,167 mg/kg
2,4,6- tris(diméthylaminomét hyl)phénol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,53 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: 2.0 12.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2,1 mg/m3
Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,150 mg/kg
Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	0,600 mg/kg
Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,130 mg/m3
Consommateu rs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,130 mg/m3
Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,075 mg/kg
Consommateu rs	Dermale	Aigu - effets systémiques	0,075 mg/kg
Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,075 mg/kg

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur	
2,4,6-	Eau douce	0,046 mg/l	
tris(diméthylaminométhyl)phénol			
	Eau de mer	0,005 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Station de traitement des eaux usées	0,262 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau douce - intermittent	0,46 mg/l	
	Sol	0,025 mg/kg	
N'-(3-aminopropyl)-N,N-	Eau douce	9,2 µg/l	
diméthylpropane-1,3-diamine			
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau de mer	0,92 μg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau douce - intermittent	92 µg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Station de traitement des eaux usées	18,1 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sédiment d'eau douce	0,0336 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Sédiment marin	0,0034 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Sol	0,0013 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
N,N,4-triméthylpipérazine-1- éthylamine	Eau douce	0,029 mg/l	
	Eau de mer	0,0029 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	0,118 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Sédiment marin	0,012 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l	
	Sol	0,0066 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.03.2021 2.0 12.06.2023 400001009176 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

visage Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile

Matériel : Gants en néoprène

Délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits

chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide
Couleur : jaune clair
Odeur : déplaisante

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)

Point de fusion/point de

congélation

Point d'éclair

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 200 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens, coupelle fermée

102 °C

: > 100 °C

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 12.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

Méthode: Creuset fermé Cleveland

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 0,01 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1,165 g/cm3 (25 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Température d'auto-

inflammation

Température de décomposition

Viscosité

scosité Viscosité, dynamique : 20 000 - 40 000 mPa,s (25 °C)

: > 200 °C

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: 2.0 12.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: monoxyde de carbone dioxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx)

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 631 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 4 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### Composants:

#### 2,2'-[Ethane-1,2-diylbis(oxy)]bis(ethanethiol):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 50 - 300 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Estimation de la toxicité aiguë: 50,005 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

## N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 669 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

#### 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2 169 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

une seule ingestion.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.03.2021 2.0 12.06.2023 400001009176 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle): > 1 ml/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

N,N,4-triméthylpipérazine-1-éthylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 200 - 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

BPL: oui

Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une

seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Lapin, mâle): 0.51 mL/kg bw

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après un contact cutané unique.

acétate de n-butyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 8 800 mg/kg

DL50 (Souris): 7 060 mg/kg

DL50 (Lapin): 7 437 mg/kg

DL50 (Cochon d'Inde): 4 700 mg/kg

DL50 (Rat, femelle): 10 760 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): > 17 600 mg/kg

DL50 (Lapin, mâle et femelle): 14 112 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau Remarques : irritation modérée de la peau

#### Composants:

## 2,2'-[Ethane-1,2-diylbis(oxy)]bis(ethanethiol):

Espèce : Epiderme humain

Méthode : OCDE ligne directrice 439 Résultat : Pas d'irritation de la peau

## N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque de graves brûlures. Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

BPL : oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.03.2021 2.0 12.06.2023 400001009176 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

### 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

Espèce : Barrière bio macromoléculaire synthétique

Méthode : OCDE ligne directrice 435

Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

### N,N,4-triméthylpipérazine-1-éthylamine:

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque de graves brûlures. Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

### **Produit:**

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère des yeux Remarques : Irritation légère des yeux

## Composants:

## 2,2'-[Ethane-1,2-diylbis(oxy)]bis(ethanethiol):

Espèce : Cornée bovine

Méthode : OCDE ligne directrice 437 Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves. Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

BPL : non

#### 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Espèce : Lapin Evaluation : Corrosif

Méthode : Autres lignes directrices

Résultat : Corrosif

## N,N,4-triméthylpipérazine-1-éthylamine:

Résultat : Corrosif

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **Composants:**

## 2,2'-[Ethane-1,2-diylbis(oxy)]bis(ethanethiol):

Type de Test : Test de Maximalisation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.03.2021 2.0 12.06.2023 400001009176 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:

Type de Test : Test de Maximalisation

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou

prouvé, chez l'homme

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou

prouvé, chez l'homme

BPL : oui

#### 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### N,N,4-triméthylpipérazine-1-éthylamine:

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

acétate de n-butyle:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Produit:** 

Génotoxicité in vitro : Concentration: 5000 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

#### **Composants:**

#### 2,2'-[Ethane-1,2-diylbis(oxy)]bis(ethanethiol):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 12.06.2023

Numéro de la FDS:

400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OECD Test Guideline 490

Résultat: négatif

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

## N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

#### 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Génotoxicité in vitro : Concentration: 5000 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 12.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

Concentration: 2500 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

#### N,N,4-triméthylpipérazine-1-éthylamine:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Dose: 175/350/560 mg/kg bw /day

Résultat: négatif

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.03.2021 2.0 12.06.2023 400001009176 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

#### Cancérogénicité

## **Composants:**

#### N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:

Espèce : Souris, mâle
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 20 mois

Dose : 1.25/56.3 mg/animal

Fréquence du traitement : 3 quotidien

NOAEL : >= 56,3 Poids corporel mg / kg

Résultat : négatif

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

## 2,2'-[Ethane-1,2-diylbis(oxy)]bis(ethanethiol):

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Dose: 50, 100, 150 mg/kg

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 50 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 421

## N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:

Effets sur la fertilité : Type de Test: OCDE ligne directrice 422

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 5, 15 and 50 mg/kg bw/d

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 15 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 15 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

BPL: oui

Incidences sur le

développement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le

développement

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 5, 15 and 50 mg/kg bw/d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 15 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 15 Poids corporel

mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: Non classé

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: 2.0 12.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Effets sur la fertilité Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE liane directrice 422

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

N,N,4-triméthylpipérazine-1-éthylamine:

Effets sur la fertilité Type de Test: OCDE ligne directrice 422

> Espèce: Rat, mâle et femelle Dose: 0, 10, 25, 50 mg/kg

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 50 Poids

corporel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

acétate de n-butyle:

Effets sur la fertilité Espèce: Rat, mâle et femelle

Fertilité: NOAEC Mating/Fertility: 2 000 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Incidences sur le

Espèce: Rat, mâle et femelle développement du fœtus Souche: Sprague-Dawley

Voie d'application: Inhalation

Toxicité pour le développement: NOAEC Parent: 1 500 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

**Composants:** 

acétate de n-butyle:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles Effets narcotiques

Evaluation Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.03.2021 2.0 12.06.2023 400001009176 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

#### Toxicité à dose répétée

### **Composants:**

#### 2,2'-[Ethane-1,2-diylbis(oxy)]bis(ethanethiol):

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 60 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

Dose : 20, 60, 180 mg/kg

Méthode : OCDE ligne directrice 407

## N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:

Espèce : Rat, mâle et femelle

500 mg/m3

Voie d'application : Inhalation
Atmosphère de test : vapeur
Durée d'exposition : 21 d 6 h
Nombre d'expositions : 5 days/week
Dose : 550 mg/m3

Méthode : Toxicité subchronique

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Souris, mâle

NOAEL : >= 56,3 mg/kg/d

Voie d'application : Contact avec la peau

Nombre d'expositions : 3 d

Méthode : Toxicité chronique

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 41 mg/kg NOAEL : 1 000 mg/l, ppm

Voie d'application : par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition : 20 months Nombre d'expositions : 3 times/week

Dose : 1000/7500/15000 ppm Méthode : OCDE ligne directrice 408

## 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 15 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 1 032 h Nombre d'expositions : 7 d

Méthode : Toxicité subaiguë

### N,N,4-triméthylpipérazine-1-éthylamine:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 50 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 6 - 10 weeks
Nombre d'expositions : 7 days/week

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version [ 2.0

Date de révision: 12.06.2023

Numéro de la FDS:

400001009176 Date d

Date de dernière parution: 04.03.2021 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

Dose : 0, 10, 25, 50mg/kg bw/day Méthode : OCDE ligne directrice 422

BPL : oui

acétate de n-butyle:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 2,4 mg/l
Voie d'application : Inhalation
Atmosphère de test : vapeur

## Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

### 2,2'-[Ethane-1,2-diylbis(oxy)]bis(ethanethiol):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 5,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,76 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 12.06.2023

Numéro de la FDS:

400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 3,11

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu

aquatique)

1

#### N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 9,2 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 21 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 5,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

181 mg/l

Durée d'exposition: 16 h Type de Test: Essai en statique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 12.06.2023

Numéro de la FDS:

400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: DIN 38 412 Part 8

BPL: non

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 175 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CL50 (Palaeomonetes vulgaris (Crevette d'eau douce)): 718

mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau de mer

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 84 mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6,25 mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

N,N,4-triméthylpipérazine-1-éthylamine:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 29 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 66 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 29

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 3,2

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.03.2021 2.0 12.06.2023 400001009176 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

Toxicité pour les CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l

microorganismes Durée d'exposition: 3 h

> Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

acétate de n-butyle:

Toxicité pour les poissons CE50 (Menidia beryllina (Capucette barrée)): 185 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 18 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50: 205 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

CE50: 44 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 674,7 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

IC0: 1 200 mg/l Toxicité pour les

microorganismes Durée d'exposition: 24 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

## 2,2'-[Ethane-1,2-diylbis(oxy)]bis(ethanethiol):

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

> Inoculum: boue activée Concentration: 38,2 mg/l

Résultat: N'est pas biodégradable

Biodégradation: < 10 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: Numéro d 2.0 12.06.2023 40000100

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.03.2021 400001009176 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

### 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 2 mg/l

Résultat: N'est pas biodégradable

Biodégradation: 4 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

#### N,N,4-triméthylpipérazine-1-éthylamine:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

#### acétate de n-butyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 98 % Durée d'exposition: 28 d

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

### N'-(3-aminopropyl)-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,56 (25 °C)

octanol/eau pH: 11,6

Méthode: OCDE ligne directrice 107

### 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Coefficient de partage: n- : Pow:  $>= 0.219 (21.5 \degree C)$  octanol/eau : log Pow:  $-0.66 (21.5 \degree C)$ 

Méthode: OPPTS 830.7550

#### N,N,4-triméthylpipérazine-1-éthylamine:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,591 (21 °C)

octanol/eau pH: 9,6

acétate de n-butyle:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 4 - 14

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: 2.0 12.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés Vider les restes.

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADN** : UN 3082 ADR UN 3082 RID : UN 3082

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 12.06.2023

Numéro de la FDS:

400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

**IMDG** : UN 3082 IATA UN 3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(TRIETHYLENEGLYCOL-DIMERCAPTANE)

**ADR** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(TRIETHYLENEGLYCOL-DIMERCAPTANE)

**RID** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(TRIETHYLENEGLYCOL-DIMERCAPTANE)

**IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(TRIETHYLENEGLYCOL-DIMERCAPTANE)

**IATA** Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(TRIETHYLENEGLYCOL-DIMERCAPTANE)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN 9 9 ADR **RID** 9 **IMDG** 9 IATA 9

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9

**ADR** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

danger

Étiquettes 9 Code de restriction en (-)

tunnels

**RID** 

Groupe d'emballage Ш Code de classification M6 Numéro d'identification du 90

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Enriching lives through innovation

## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.03.2021 2.0 12.06.2023 400001009176 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

danger

Étiquettes : 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de : 964

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de : 964

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour : oui

l'environnement

**ADR** 

Dangereux pour : oui

l'environnement

RID

Dangereux pour : oui

l'environnement

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour : oui

l'environnement

IATA (Cargo)

Dangereux pour : oui

l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 12.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : 43.84

(R-461-3, France)

: 4511

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne sont

pas listés dans les listes LIS et LES Canadiennes.

AIIC : Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version 2.0

Date de révision: 12.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

obligations/restrictions réglementaires s'appliquent. Veuillez

contacter votre représentant commercial pour plus

d'informations avant l'importation en Australie

**ENCS** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**PICCS** : N'est pas en conformité avec l'inventaire

**IECSC** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**TCSI** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**TSCA** : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie afférente

concernant les substances actives

#### **Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.

: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions H314

des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. H318 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H336 Très toxique pour les organismes aquatiques. H400

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des H410

effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04.03.2021 2.0 12.06.2023 400001009176 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves Flam. Liq. : Liquides inflammables Skin Corr. : Corrosion cutanée Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2019/1831/EU : Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents

chimiques en France

2019/1831/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Eye Irrit. 2 H319 Sur la base de données ou de

l'évaluation des produits

Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul Aquatic Chronic 2 H411 Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 HARDENER**

Version Date de révision: 2.0 12.06.2023

Numéro de la FDS: 400001009176

Date de dernière parution: 04.03.2021 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 23.09.2025

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.